CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SARTHE

EXAMEN PROFESSIONNEL

d'Adjoint Administratif de 1re classe

Mercredi 17 Juin 2009

Ce sujet comprend 7 pages (dont 5 pages de documents)

Intitulé de l'épreuve

Epreuve écrite à caractère professionnel portant sur les missions incombant aux membres du cadre d'emplois. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents.

Durée : 1heure 30 minutes - Coefficient : 2

Sujet de l'épreuve constitué des documents suivants :

Document n° 1 :

« Crèches alternatives : des initiatives à faire grandir » - article publié dans « La Lettre du Cadre Territorial » du 15 février 2009

Document n° 2 :

« Plus on est âgé, plus on trie » - article publié dans « Aujourd'hui en France » du 18 mars 2009

Documents n° 3 et 3 bis :

«Blagnac - le passeport biométrique arrive » - article publié dans « La Dépêche » du 26 mars 2009
« le passeport biométrique en 10 étapes » - extrait du site internet de la Préfecture de Loire-Atlantique (www.loire-atlantique.pref.gouv.fr)

◆

Après avoir pris connaissance des documents (5 pages), vous répondrez aux 5 questions suivantes dans l'ordre qui vous convient. Vous prendrez soin de préciser le numéro de la question avant d'y répondre.

Question n° 1/document 1

Exposez en 10 à 12 lignes maximum les raisons pour lesquelles les collectivités territoriales sont amenées à proposer de nouvelles offres de garde d'enfants et lesquelles.

Question n° 2/document 1

A la lecture du texte, donnez une définition des termes suivants (soulignés) :

- solutions alternatives
- atypiques
- multi-accueil

Question n° 3/document 2

D'après cet article, présentez sous forme de tableau les pourcentages de français qui affirment trier pratiquement tous leurs déchets, selon les tranches d'âge.

Vous donnerez un titre à ce tableau.

Question n° 4/documents 3 et 3 bis

Qu'est-ce qu'une station d'enregistrements biométriques ? Quelles sont ses caractéristiques ?

Question n° 5/documents 3 et 3 bis

Identifiez :

- Les atouts et les avantages
- Les contraintes et les limites

de la station d'enregistrements biométriques.

Document 1

Microcrèches, haltes-garderies itinérantes, maisons d'assistants maternels, bébébus... les collectivités expérimentent ou soutiennent de nouveaux modes de garde pour pallier l'insuffisance de places d'accueil en structures classiques ou offrir des formules plus souples et plus adaptées à leur territoire, surtout en milieu rural.

Angélique Rosin-Atahias • angeliqueatahias@yahoo.fr

Crèches alternatives : des initiatives à faire grandir

Si la garde des enfants ressemble parfois à un parcours du combattant pour les familles, c'est aussi un casse-tête pour les communes. Ainsi, les modes d'accueil classiques proposés, soit sont insuffisants, soit ne répondent plus aux situations atypiques (horaires décalés, irrégularité ou imprévisibilité de l'activité des parents...). « *Des modes de garde innovants adaptés au contexte local comme les haltes-garderies itinérantes (bébébus) remportent l'adhésion des familles car ils sont particulièrement adaptés en milieu rural* », témoigne Irène Le Gouill, responsable du service PMI au CG du Finistère. Dans les territoires les plus dépourvus de service d'accueil, la création de microcrèches, dispositif expérimental, est fortement soutenue par les partenaires financeurs (CAF, MSA, conseils généraux) car elles sont plus souples dans le fonctionnement qu'une crèche, elles concourent à développer des solutions spécifiques d'accueil des tout-petits dans un contexte local adapté en milieu rural ou périurbain mais aussi d'enfants en difficulté ou handicapés. Ainsi, une microcrèche baptisée « Ma deuxième maison » a ouvert ses portes à Saint-Lieux-Lanefasse, commune rurale du Tarn (450 habitants) permettant à dix-sept familles, dont deux d'exploitants agricoles, réparties sur quatorze communes de faire garder leurs enfants à temps partiel ou complet.

Pas de solutions alternatives au rabais

Au Cannet, la municipalité, après avoir déjà mis en place halte-garderie, ludothèque, halte-garderie itinérante, crèche familiale permettant de passer de 120 à 282 places d'accueil, (800 enfants accueillis par an), a également créé une microcrèche qui offre une qualité de service performante de multi-accueil tout en préservant les avantages combinés d'une structure collective et d'un mode de garde proche du type familial et d'un bébébus. Autre initiative de la commune : mettre à disposition de deux assistantes maternelles un local dédié à l'usage de la garde de jeunes enfants. Le coût pour la collectivité de cette maison d'assistants maternels est donc limité aux dépenses d'investissement et d'aménagement de ce local, propriété de la ville. Microcrèches, bébébus, maisons d'assistants maternels... autant d'initiatives nouvelles pour améliorer l'offre de gardes « *tout en mettant en place des garde-fous pour veiller la qualité de l'accueil et le bien-être des enfants*, insiste Marie-Pierre de Prost, chef de service accueil de la petite enfance au CG77. *Les collectivités doivent pallier l'insuffisance des places d'accueil mais pas question pour autant de proposer un service public au rabais* ». ■

EN CHIFFRES

Le pourcentage d'enfants de moins de 3 ans gardés par les parents ou leurs proches aurait augmenté de 7 % entre 2003 et 2006.
Le nombre de places disponibles en crèche n'a augmenté que de 2 % par an, soit à peine le taux d'augmentation de la natalité. Seules 37 800 places ont été créées sur cette période au lieu des 75 000 prévues par les quatre « plans crèches ».
Le coût d'un enfant gardé a enregistré une hausse de 60 % entre 2003 et 2006*.
Une place en crèche coûte environ 15 000 euros par an et par enfant à la collectivité.

* Source : rapport de la Cour des Comptes 2008.

CG du Finistère : des Bébébus, haltes-garderies itinérantes sillonnent le département

Lancée en 1998 à l'initiative de parents et d'élus du Cap Sizun, zone rurale éloignée des centres urbains, la première garderie itinérante de douze places baptisée Bébébus, a fait deux autres... petits. Trois Bébébus, camping-cars équipés d'un coin change, de couchettes pour la sieste et remplis de matériel pour les jeux, l'éveil et le bien-être des tout-petits sillonnent le département du Finistère et font chaque jour escale dans des communes distantes d'environ 10-15 km les unes des autres. « *La seule contrainte pour les collectivités est de disposer d'un local annexe au Bébébus, ce qui en fait une solution d'accueil financièrement idéale pour celles de petite taille, sans gros moyens et avec un taux de natalité relativement faible*, précise Irène Le Gouill, responsable du service de PMI au CG29. *Le Bébébus est aussi un lieu de rencontre, un soutien à la parentalité avec l'intervention des professionnels de la PMI du conseil général (médecin, sage-femme, puéricultrice...) qui soutient financièrement et accompagne ce dispositif d'accueil, particulièrement adapté en milieu rural* ».

Irène Le Gouill, responsable du service de PMI au CG29.
Tél. : 02 98 76 20 20
irene.legouill@cg29.fr

« Le Bébébus est un lieu de rencontre, un soutien à la parentalité avec l'intervention des professionnels de la PMI du conseil général (médecin, sage-femme, puéricultrice...) qui soutient financièrement et accompagne ce dispositif d'accueil, particulièrement adapté en milieu rural. »

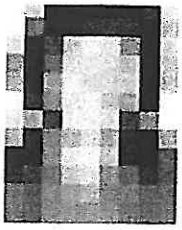

Marie-Pierre de Prost, responsable du service accueil de la petite enfance au CG 77.
Tél. : 01 64 14 79 29
marie-pierre.de-prost@cg77.fr

« Le CG 77 a choisi de soutenir ce nouveau mode de garde expérimental particulièrement adapté à notre territoire mi-rural, mi-urbain en veillant tout particulièrement à l'encadrer : d'une part par la création d'un comité de pilotage associant les partenaires CAF, MSA, région Ile-de-France et d'autre part par une charte qui fixe les recommandations et les exigences à son fonctionnement. »

CG de Seine-et-Marne : « *1 000 places pour la petite enfance* »

En 2006, le CG77 a lancé le plan 2006-2010 « 1 000 places pour la petite enfance ». « *Ce dispositif se traduit par une augmentation des subventions à l'investissement et au fonctionnement des structures gérées par la collectivité ou le privé mais aussi par une aide spécifique de 60 à 150 euros baptisée « Bébébonus » versée trimestriellement aux familles qui ne trouvent pas de places en crèche et qui emploient une assistante maternelle agréée* », précise Marie-Pierre de Prost, responsable du service accueil de la petite enfance. En 2008, cette initiative du CG 77 a permis la création de 703 places dont huit en microcrèche. En 2009, trois à quatre nouvelles microcrèches devraient voir le jour dans le département de Seine-et-Marne.

DOC↓DOC

POUR ALLER PLUS LOIN

- « *Les crèches parentales : création et fonctionnement* »,
- « *les relais assistantes maternelles* »

des ouvrages de la collection Dossiers d'Experts des éditions Territorial. Sommaire, commande ou téléchargement sur http://librairie.territorial.fr, rubrique « Dossiers d'Experts ».

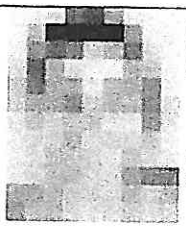

Nelly Jazé,
CC Mâconnais - Val de Saône
Tél. : 03 85 33 26 82

« De plus, les coûts de fonctionnement sont moins élevés que pour une structure type crèche ou halte-garderie. »

Mâconnais - Val de Saône expérimente la microcrèche

La communauté de communes Mâconnais - Val de Saône a créé en septembre dernier une microcrèche sur la commune rurale de Cruzille. Un investissement de 50 000 euros notamment pour une capacité d'accueil de huit enfants en même temps, une place supplémentaire pour des « dépannages occasionnels ». Elle emploie deux professionnels à temps plein et un sur la base de trente heures hebdomadaires. « *La microcrèche répond à un besoin des familles qui recherchent un mode de garde souple avec des horaires modulables. Cette structure d'accueil à mi-chemin entre l'accueil collectif et individuel, peut ainsi ouvrir ses portes de 7h à 21 h selon les nécessités et contraintes des parents* » indique Nelly Jazé, adjointe administrative.

Petit lexique

- **Microcrèche : établissement expérimental accueillant 4 à 9 enfants. Le personnel est composé d'un responsable technique assurant l'encadrement de deux ou trois professionnels de la petite enfance (assistants maternels justifiant de cinq ans d'expérience ou titulaires d'un CAP petite enfance avec deux ans d'expérience). Sa gestion peut être associative (type crèche parentale) ou privée, via une entreprise gérant une (ou plusieurs) microcrèche(s).**
- **Crèche familiale : réseau de plusieurs assistants maternels accueillant un à trois enfant(s) à leur domicile. Ils sont employés par une crèche où ils se rendent deux fois par semaine pour pratiquer des activités ludiques ou éducatives.**

Document 2

"Aujourd'hui en France" - 18 mars 2009

Déchets

Plus on est âgé, plus on trie

CERTAINES IDÉES REÇUES ont la vie dure. En matière de collecte sélective des déchets ménagers, on imagine plus volontiers la jeune génération apôtre inconditionnelle du tri et les tempes grises réfractaires à tout changement dans leurs habitudes. Tout faux ! Le baromètre d'opinion dévoilé hier par la société Eco-emballages montre au contraire que la pratique du tri progresse régulièrement avec l'âge.

Selon ce sondage, réalisé par 32 collectivités locales auprès de 23 000 habitants, 41 % seulement des 18-24 ans affirment trier tous ou presque tous leurs déchets, alors qu'ils sont 69 % à le faire au-delà de 65 ans*. Un résultat qui correspond bien à ce que constate sur le terrain Michel Commanay, président du syndicat de collecte et de traitement des ordures ménagères de Coulommiers (Seine-et-Marne). « L'information passe bien chez les retraités, à qui nous expliquons les bons gestes du tri quand nous intervenons auprès des associations d'anciens, détaille-t-il. Les très jeunes trient bien également grâce à nos interventions dans les écoles, mais au-delà de 16 ans, ils ont plus de mal à s'y mettre. Peut-être parce qu'ils ont d'autres priorités. »

L'habitat, critère clé

L'habitat représente aussi un élément clé dans la pratique du tri. Il est en effet plus simple de classer ses déchets lorsqu'on habite en maison individuelle (86 % de trieurs) qu'en logement collectif (77 %). « Quand on a 25 ans et qu'on loge dans une chambre d'étudiant ou un studio, c'est certainement plus difficile de trier, concède Vincent Regnouf, directeur du département service aux collectivités chez Eco-emballages. Lorsqu'on leur demande si trier ses déchets est une démarche facile, l'accueil est plus favorable chez les personnes âgées, qui ont acquis l'expérience de la collecte sélective depuis des années, que chez les jeunes, pour qui ce geste est moins naturel ».

FRÉDÉRIC MOUCHON

** 47 % des 25-34 ans trient pratiquement tous leurs déchets, 55 % des 35-44 ans, 58 % des 45-54 ans, 65 % des 55-64 ans.*

PARIS (XVe), HIER. *Au-delà de 65 ans, plus de deux Français sur trois trient leurs déchets.* (LP/PHILIPPE DE POULPIQUET.)

42 kg d'emballages collectés par an et par personne

AUJOURD'HUI, 98 % de la population française ont accès à un système de collecte sélective et chacun trie en moyenne 42 kg d'emballages par an. Mais les Français n'ont pas tous acquis le réflexe de trier leurs déchets. Le taux de recyclage des emballages ménagers n'était donc que de 61,3 % en 2007. Le Grenelle de l'environnement s'est pourtant fixé un objectif très ambitieux : parvenir à un niveau de recyclage de 75 % d'ici à 2012. « Le premier maillon de la chaîne du tri est le trieur dans sa cuisine, et il faut donc que chacun d'entre nous joue le jeu, souligne Jacques Pelissard, le président de l'Association des maires de France. Il faudra aussi trouver des solutions techniques pour faciliter le tri dans l'habitat social vertical, et au cœur des villes historiques ». En quinze ans, le tri et le recyclage des emballages ont permis d'économiser 30 millions de tonnes de matières premières et d'éviter l'émission de 17 millions de tonnes de CO_2. F.M.

Blagnac. Le passeport biométrique arrive

La station d'enregistrements de vos empreintes digitales est arrivée à la mairie.

« La Dépêche » – article publié le 26 mars 2009 (sur www.ladepeche.fr)

Pour le nouveau passeport biométrique, il est conseillé de prendre rendez-vous afin d'éviter les embouteillages. D'ici à quelques semaines, Blagnac sera en mesure de prendre les demandes en vue du passeport biométrique

Exit le passeport électronique. Quand le vôtre expirera, c'est un passeport biométrique qui vous sera délivré conformément à une directive européenne de 2004. Il contiendra une puce avec vos empreintes digitales, votre photo et les renseignements habituels numérisés. Les mairies ont été chargées de recueillir ces données. À l'État civil on prendra vos empreintes (8 doigts mais 2 figureront sur le passeport) et votre photo.

Mais vous pourrez aller dans n'importe quelle mairie équipée d'une station d'enregistrement et pas obligatoirement à celle de votre domicile.

SUR RENDEZ-VOUS

Blagnac vient de recevoir une station d'enregistrement (unité centrale, imprimante, dispositif de prise d'empreintes, appareil photo numérique, scanner) permettant la délivrance de 2500 passeports par an.

« Il en faudra probablement une autre, note Françoise Foli maire adjoint en charge de la population. Nous nous attendons à un afflux important de personnes des communes voisines comme Seilh, Beauzelle, Cornebarrieu qui ne sont pas équipées. En outre, il faudra compter entre 30 et 45 minutes pour constituer le dossier. Du traitement du formulaire papier que l'on connaît au recueil des données biométriques.

On devra donc prendre rendez-vous afin d'éviter attente et embouteillages ».

La délivrance de ces nouveaux passeports n'a pas encore commencé à Blagnac. Vous serez informé le moment venu et de toute façon avant le 28 juin prochain, date butoir pour la mise en œuvre de ce service.

IMPRIMERIE NATIONALE

Une fois vérifié par l'employé municipal, le dossier crypté est envoyé électroniquement vers un serveur central qui alerte la préfecture où un agent de l'État vérifie que le demandeur ne figure pas sur des fichiers de recherche Schengen.

Le dossier validé auprès du serveur central est ensuite dirigé vers l'Imprimerie nationale à Douai où le passeport est fabriqué.

Document 3bis
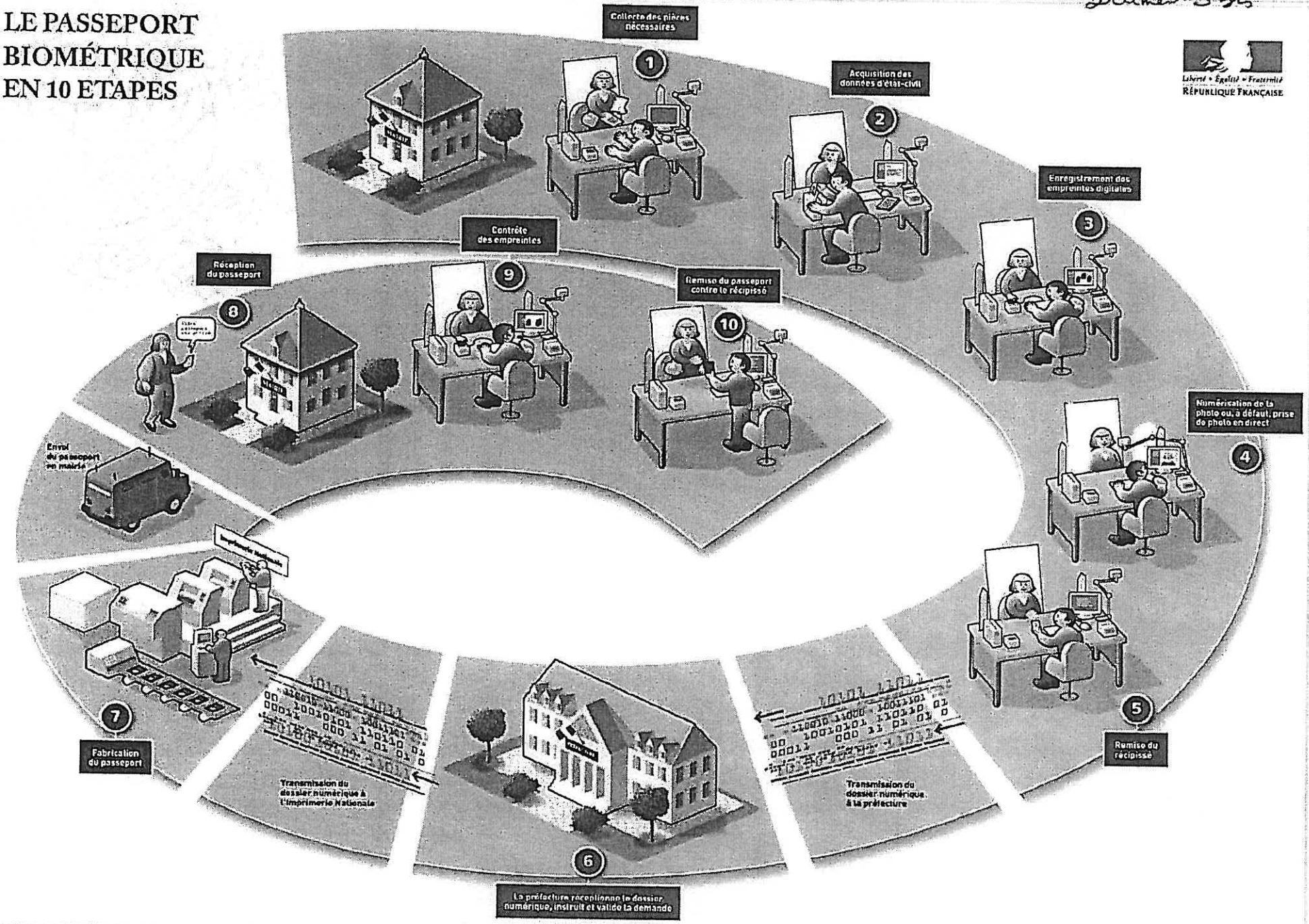
LE PASSEPORT BIOMÉTRIQUE EN 10 ETAPES